



Mille excuses à tous les Amis Adhérents, Bénévoles

et Donateurs de :

Dimanche matin, sous la halle, il y avait des voitures à la place des tables

prévues, quand nous sommes arrivés pour le Répar' Café !!!

Pourtant nous avons reçu l'agrément des autorités depuis le 13 juillet. Ainsi que l'arrêté municipal concernant le lieu...



Dimanche 18 septembre 2022

Sous la Halle



Répar' Café :
pour ne pas jeter !

on répare de 9h30 à midi

Gratifieria :
vide grenier gratuit

on donne, on prend de 14h à 17h

Renseignements : 06 84 32 66 43
grainesdecolibri@free.fr

Toutes les infos sur www.grainesdecolibri.org



Direction de la vie associative et des loisirs
Allée Jeanne d'Arc 02400 DOURDAN
02 38 00 00 00
P.N.S. : 01 42 00 20 22

GRANDES DE COLIBRI
Monsieur MICHEL LACOMBE
3 Allée de la Roselière
Région, 300
85100 DOURDAN

Dourdan, le 18 09 2022

Objet : Répar' Café et Gratifieria

Révisé :

Sur la base des autorisations des membres de la commission de la vie associative COVID-19, je vous confirme que vous pouvez organiser vos Répar' Café et Gratifieria sous la Halle, le :

Dimanche 18 septembre 2022 de 9 heures 30 à 18 heures 30.

L'Arrêté d'intendance du stationnement à cette période vous sera envoyé par votre Service Technique.

Le dossier de demande vous sera confirmé ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Joséphine BREZON

1^{ère} Adjointe au Maire
Chargée de la Culture et Environnement,
et des Associations de la Vie associative

Département de l'ESSONNE
Arrondissement de CHAMPIGNY
Commune de DOURDAN

République Française

ARRÊTÉ

Rénumération N°
N°182002-17-1

Objet : Mises de stationnement en fermes temporaires de la Halle à Dourdan du samedi 17 septembre 2022 à la fin de marché du dimanche 18 septembre 2022 à 16 heures, dans le cadre d'un Répar' Café et d'une Gratifieria organisée par l'association « Graines de Colibri ».

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L221-2 et 2, les articles L221-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté N° 182002-17 du 9 juillet 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur MARIE BRUNER, secrétaire-adjoint au Maire, délégué à la culture, à la jeunesse, à la sécurité, et à la prévention, considérant qu'il est nécessaire de fermer temporairement la Halle à Dourdan et d'y installer le stationnement dans le cadre d'un Répar' Café et d'une Gratifieria organisée par l'association « Graines de Colibri »,

désignant la municipalité titulaire de la responsabilité du domaine public.

ARRÊTÉ

Article 1 : Du samedi 17 septembre 2022 à la fin de marché du dimanche 18 septembre 2022 à 16 heures : Dans le cadre d'un Répar' Café et d'une Gratifieria, la Halle à Dourdan sera fermée et tout stationnement sera autorisé.

Article 2 : Cette interdiction d'accès sera matérialisée par la présence de panneaux ou barrières mis en place par les services techniques concernés et sous la responsabilité du demandeur. Le prestataire s'engage à retirer les barrières afin de libérer la circulation à l'issue de la manifestation.

Article 3 : Avant toute manifestation ou événement ne devant pas être à l'usage du public, dans le cadre de mise en place de matériel, le demandeur doit faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, le recours gracieux prévalant en cas de double recours le délai de recours contentieux.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Responsable de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Courcelles, le Chef de Centre de Sécurité et d'Incendie (C.S.I.), et le Service Technique Municipaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, sous réserve de leur approbation.

Annexes : 182002-17
Dourdan (Seine-et-Marne)

Fait à Dourdan, le 18 09 2022.

Accompagné de :
Publicité :



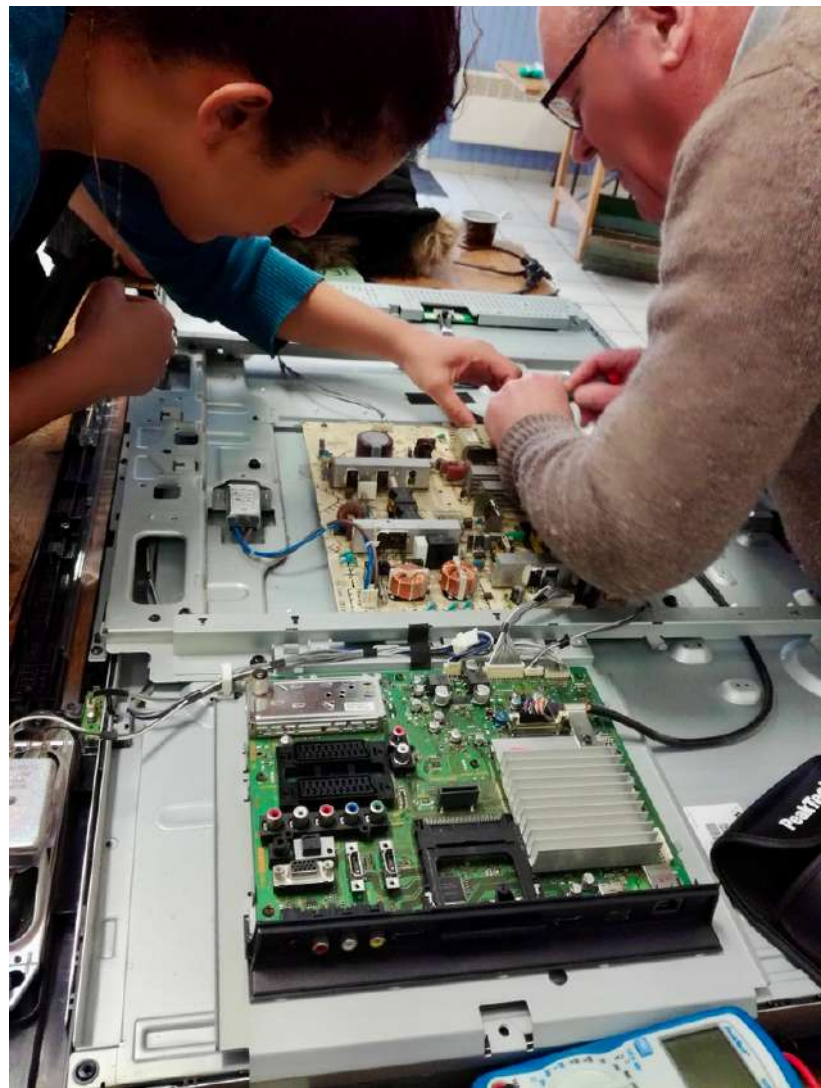
Pourtant nous avons confirmé nos accords par téléphone avec les services techniques ; notamment pour l'alimentation électrique des tables de réparation des appareils ménagers, télévisions, ordinateurs...etc.

Pourtant nous étions convenus que les « Indonnés » de la Gratifieria seraient stockés par les services techniques en attendant l'enlèvement par la Ressourcerie du Perray en Yvelines ...

Nos initiatives ne sont pas comparables aux grandioses cérémonies municipales, mais le désintérêt ou la négligence constatés ce jour-là laissera un souvenir amer à nos associations !...



« Les yeux d'un enfant qui découvre que son vélo sera réparé et réglé, la personne âgée qui ne veut pas se séparer d'un bien car celui-ci lui rappelle aussi des souvenirs qu'elle ne veut oublier. La dame qui passe un peu par hasard en se disant (on verra bien) et qui repart avec son appareil qui fonctionne à nouveau. Ces gestes, ce petit engagement pour donner du bonheur, on le trouve au Répar' Café » Y.C.



Devant notre désarroi une responsable de la maison du tourisme nous a proposé d'installer nos ateliers dans la rue. Cette solution ne pouvant être retenue, nous avons dû nous replier en urgence dans la salle du Madre rue d'Orsonville ...



*Mille excuses !
également à nos amis
« Traces de Pas » !
Qui ont accepté de se
déplacer dans les
jardins voisins pour
exécuter leurs danses*



*Tant bien que mal les plus courageux de
tous âges apportèrent leurs dons pour la
Gratiféria qui se déroula après le déjeuner.*

*Il fut convenu avec une
élue que les « Indonnés »
seraient enlevés le soir...*

*Hélas le
transfert
inopiné de la
Gratiféria rue
d'Orsonville a réduit
considérablement la fréquentation..*



*Mille excuses également à « Évi-Danse » qui retrouva les
objets toujours en attente d'enlèvement dans la salle le lundi matin !*



*Ce navrant épisode s'acheva mardi midi
avec les Colibris et les coopérateurs de la
Ressourcerie, rendant les lieux en parfait
état d'ordre et propreté. Merci., enfin, au
600 premiers destinataires de ce message..*

**Le prochain Répar'café est prévu le
Dimanche 2 octobre 2022 de 9 h 30 à midi dans
la salle du Madre (rue d'Orsonville derrière Picard)**